



AVIS DE COURSE du Club Nautique des MINAHOUET de LOCMIQUELIC

1. REGATE de la RENTREE

CNML 40 rue du Gélén 56570 LOCMIQUELIC

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026 grade 5C-5B & RCV 2025-2028

2. Habitable

3. Version mars 2025

4. <u>Prescription de la FFVoile :</u>
5. <i>Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire.</i>
6.
7. <i>Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré</i>
8. <i>comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.</i>

Préambule Utiliser ce qui suit lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau. La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. Placer [NP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1

RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 -
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 en cas de navigation de nuit
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 -
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC seront disponibles à compter du samedi 5 septembre à 11H30 ou sur le site Internet du club www.cnml.eu
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
- Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*
- 4.1 La compétition est ouverte à :
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation (côtière] de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap [choisir le système : *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum HN net de 5,0 et d'une longueur minimale de 6,50m
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, à cnml.regates@gmail.com jusqu'au 26 septembre.
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur cnml.regates@gmail.com

- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26 septembre 2026	
toutes	Pas de droits inscription pour les skippers membres du Club ou inscrits au Challenge des Minahouet 2026	
	30€ pour les skippers n'ayant pas participé au Challenge des Minahouet 2026 ou non adhérents au CNML	

5.2

8 PROGRAMME

- 8.1** Course poursuite à départs décalés :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
26 septembre	11H30	13H00

Insérer date et heures.

Date et heures de course

Date	De	A
27 septembre	9H30	15H30

- 8.3** Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	<classe>	Courses par jour	Maximum par jour
27 septembre 2026	Voir IC pour le 1 ^{er} bateau (HN net=5,0)	toutes	1	1

Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

- 8.6** Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14H

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

9.3

9.5

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 60 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

- 9.6** En cas absence de licence FFV à jour d'un ou plusieurs membres de l'équipage, l'inscription du bateau ne sera pas possible.

11 LIEU

11.1

11.2

Course dans les Coureaux de Groix

Pour la carte et les zones de course se référer aux I.C

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera précisé dans les I.C

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3

14.5

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *le pavillon du CNML* /

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et

la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

PRIX

Pas de prix mais un pot convivial au club à 16H le dimanche 27 sept.

22

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter www.cnml.regates@gmail.com